

16 nov 2017 -16:30

Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 16 novembre 2017 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil des ministres, le Premier ministre et les ministres de l'Intérieur et de la Sécurité, des Affaires étrangères, de la Justice, de la Mobilité et des Classes moyennes, des Indépendants et des PME ont fourni de plus amples informations concernant les quatre mesures importantes prises par le Conseil des ministres.

Le nouveau plan d'urgence nucléaire a été approuvé. Ce plan devra encore être enrichi d'actions opérationnelles dans le courant de l'année 2018. L'un des points expliqués par le ministre Jan Jambon concerne la distribution de comprimés d'iode par les pharmacies pour l'ensemble du territoire belge. Cette distribution est uniquement prévue pour les trois groupes cibles qui en bénéficient : les enfants, les femmes enceintes et les femmes qui allaitent.

La deuxième mesure a trait à l'aide octroyée aux indépendants « starters » qui, dès 2018, paieront des cotisations de sécurité sociale moins élevées s'ils perçoivent peu de revenus. Cette mesure vise à soutenir les « starters » et les titulaires de professions libérales grâce à une diminution de la cotisation minimale. Elle bénéficiera à quelque 10 000 indépendants et 2 400 titulaires de professions libérales.

La Belgique soumettra demain sa candidature officielle à la Commission européenne en vue d'accueillir le site back up pour Galileo, le système européen de navigation par satellite. Le site pourra se trouver à Redu où est déjà implanté l'ESEC, le Centre européen de sécurité et d'éducation spatiale. La Belgique compte nombre d'entreprises spécialisées dans les technologies spatiales.

La nouvelle ambassade de Belgique à Kinshasa ouvrira ses portes le 27 novembre 2017, la veille du sommet Afrique-UE à Abidjan. L'Ambassade est créée en collaboration avec le Luxembourg et les Pays-Bas.

Enfin, le Premier ministre a déclaré que le gouvernement était déterminé à lutter en faveur de plus de sécurité à la lumière des événements survenus à Bruxelles le week-end dernier et hier soir. Il a qualifié ces faits d'inacceptables et a affirmé que la tolérance zéro s'appliquerait en cas de violence à l'égard des forces de l'ordre, de citoyens ou en cas de destruction d'installations de commerçants.

Dès lundi, après concertation avec les autorités locales, les ministres Jan Jambon et Koen Geens élaboreront un plan d'action pour davantage de sécurité. En ce qui concerne les forces de l'ordre, le Premier ministre a exprimé le soutien du gouvernement pour leurs interventions et a affirmé que la tolérance zéro est appliquée en cas de violence contre ces services. Le ministre de la Justice rédige une circulaire qui entrera prochainement en vigueur et qui prévoit notamment l'ouverture d'une enquête judiciaire pour toute agression contre les forces de l'ordre.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Fonctionnement de l'organisme fédéral d'enquête sur les accidents de navigation

Le Conseil des ministres marque son accord sur un projet d'arrêté royal qui fixe l'organisation et le fonctionnement de l'organisme fédéral d'enquête sur les accidents de navigation (OFEAN).

Le personnel de l'OFEAN comptera deux enquêteurs et un assistant administratif. Le projet établit le profil des membres du personnel et leurs compétences.

L'OFEAN a été créé par la loi du 2 juin 2012, mais il n'était pas encore opérationnel. Grâce au mécanisme de financement régi par la loi du 11 août 2017, l'OFEAN peut désormais entamer ses travaux. L'OFEAN enquêtera sur les accidents de navigation et formulera des recommandations destinées à éviter des accidents.

projet d'arrêté royal relatif à l'organisme fédéral d'enquête sur les accidents de navigation précisant les modalités d'organisation, de composition et de fonctionnement et fixant les compétences du personnel

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Kruidentuinlaan 50 boîte 155
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Station « Princesse Elisabeth »

Le Conseil des ministres approuve, sur proposition de la secrétaire d'État à la Politique scientifique, Zuhail Demir, un avant-projet de loi portant création d'une association internationale sans but lucratif pour la gestion de la Station polaire « Princesse Elisabeth ».

L'Institut polaire reçoit le statut d'association internationale sans but lucratif. Il assurera la gestion, l'entretien, la maintenance et l'opérationnalisation de la Station polaire dans les limites des traités internationaux sur l'Antarctique.

La structure, la composition des organes de gestion et la stratégie de l'Institut polaire seront réglées par arrêté royal. L'Institut polaire sera dirigé par un conseil d'administration dont au moins la moitié des administrateurs sont élus parmi les listes de candidats proposés par les membres belges..

Le conseil créera un comité consultatif consistant en des experts externes d'entre autres le Comité national Belge pour la Recherche Antarctique.

avant-projet de loi portant autorisation de la création d'une association internationale sans but lucratif pour la gestion de la Station polaire « Princesse Elisabeth » et abrogation du chapitre I du titre V de la loi du 24 juillet 2008 portant des dispositions diverses

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Zuhail Demir, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Comité d'audit de l'Administration fédérale

Le Conseil des ministres marque son accord sur deux projets d'arrêté royal concernant le Comité d'audit de l'Administration fédérale.

Le premier projet contient la Charte du Comité d'audit. Celle-ci détermine les droits et les devoirs du Comité et règle les relations qu'il entretient avec d'autres organisations.

Le deuxième projet concerne le règlement d'ordre intérieur qui est à la base du fonctionnement du Comité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Nouveau plan d'urgence nucléaire et radiologique

Le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, a soumis au Conseil des ministres un projet d'arrêté royal portant fixation du plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge.

Il s'agit par ce projet de clarifier et d'actualiser le plan d'urgence actuel qui date de 2003.

Le plan reprend les principes que doivent appliquer les autorités lors de la préparation aux situations d'urgence, de la gestion de crise en cas d'incident et de la gestion des conséquences lors de la phase de rétablissement. Il sera complété par des procédures et des moyens spécifiques des différents acteurs concernés, selon leurs propres compétences et domaines d'expertise. Le plan prévoit également la diffusion des informations, le dialogue, la formation et l'organisation d'exercices.

Le plan est né grâce à la collaboration étroite entre les coordinateurs « plan d'urgence » du Centre de Crise, de l'AFCN et de Bel-V. Il a également été discuté avec différents partenaires, tels que les Services fédéraux auprès des Gouverneurs, des représentants des services d'urgence et du Conseil Supérieur de la Santé.

Ce plan doit à présent encore être soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Règlement des litiges dans les secteurs des postes et des télécommunications

Le Conseil des ministres marque son accord sur un projet d'arrêté royal qui fixe dans la pratique la procédure de règlement des litiges dans les secteurs des postes et des télécommunications. Le ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécoms et de la Poste, Alexander De Croo, a présenté le projet.

Le projet élabore la procédure de règlement des litiges suivie par l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). Il s'agit d'une nouvelle procédure étant donné que la compétence a été transférée depuis l'Autorité belge de concurrence vers l'IBPT.

Le projet décrit la façon dont les parties peuvent introduire une requête et le déroulement de la procédure.

projet d'arrêté royal fixant la procédure de règlement de litiges mentionnée à l'article 4 de la loi du 17 janvier 2003 concernant les recours et le traitement des litiges à l'occasion de la loi relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Trajets de soins

Le Conseil des ministres approuve, sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, un projet d'arrêté royal qui modifie les trajets de soins pour les patients atteints de maladies chroniques.

La première modification instaure des initiatives multidisciplinaires lors du suivi d'un patient avec un diabète de type 2 / pré-trajet (prestation 102852). Certaines mesures qui ne sont plus pertinentes dans le trajet de soins pour les patients avec un diabète de type 2 sont en outre supprimées. Les moyens sont alloués à la diététique et la podologie.

Dans le cadre du prolongement du trajet de soins d'un patient atteint d'insuffisance rénale chronique, il est tenu compte des honoraires assortis du code 470293-470304 et 470330-470341.

L'assurance obligatoire n'est plus tenue de payer l'honoraire forfaitaire annuel pour le patient avec un trajet de soins diabète de type 2 qui passe en convention diabète ou pour le patient avec un trajet de soins d'insuffisance rénale chronique qui passe en dialyse.

projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 21 janvier 2009 portant exécution de l'article 36 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, concernant les trajets de soins

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Contrat standard travail associatif

Le Conseil des ministres marque son accord sur le contrat standard pour le travail associatif. La ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, a présenté deux projets d'arrêté royal en la matière.

À compter de janvier 2018, les travailleurs salariés, indépendants et les pensionnés pourront percevoir jusqu'à 6000 euros par an de revenus complémentaires exonérés d'impôt. Il s'agit notamment du travail associatif. Le Conseil des ministres a désormais approuvé le contrat standard pour le travail associatif. Ce contrat doit être signé au plus tard au moment du commencement du travail. L'association et l'utilisateur doivent déclarer électroniquement ces services auprès de l'Office national de sécurité sociale.

projet d'arrêté royal fixant le modèle de contrat standard pour le travail associatif en exécution de l'article 117 de la loi relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale

Projet d'arrêté royal portant exécution des articles 131 et 137 de cette même loi, qui règle la déclaration à l'ONSS

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes
moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de
l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://ducarme.belgium.be/fr>

21 nov 2017 -13:19

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Diminution du seuil de cotisation pour les entrepreneurs « starters »

À compter d'avril 2018, les entrepreneurs « starters » bénéficieront de l'application d'un seuil de revenus réduit pour le calcul de leurs cotisations de sécurité sociale. Le Conseil des ministres approuve, sur proposition de la ministre des Affaires sociales, Maggie De Block, et du ministre des Indépendants, Denis Ducarme, un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal.

A partir du 2e trimestre 2018, les cotisations de sécurité sociale minimales pour les entrepreneurs « starters » seront calculées sur un revenu minimum réduit de 6.866,25 euros (indice actuel) pour les quatre premiers trimestres de l'activité. Au taux de 20,5% applicable à partir de 2018, cela signifie que le starter à titre principal ne sera plus nécessairement tenu, comme aujourd'hui, au paiement d'une cotisation trimestrielle minimale de 680,43 euros correspondant à un seuil de revenus de 13.296,25 euros. Il pourra, si ses revenus sont inférieurs, être redevable d'une cotisation inférieure avec un minimum désormais fixé à 351,90 euros.

avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de cotisations sociales des travailleurs indépendants starters

projet d'arrêté royal portant exécution de la loi portant des dispositions diverses en matière de cotisations sociales des travailleurs indépendants starters

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://ducarme.belgium.be/fr>

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Dispositions diverses en matière d'environnement

Le Conseil des ministres approuve, sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable, Marie Christine Marghem, un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'environnement.

La loi établit de nouvelles règles pour l'octroi de subsides annuels aux couples d'organisations non gouvernementales.

La loi du 28 juillet 1981 portant approbation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction est adaptée afin que les contrôleurs se voient confier la compétence de rechercher et constater des infractions.

Dans le cadre du transfert de la gestion comptable des Fonds de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire vers le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, les amendes administratives et frais cités aux articles 16bis et 18 de la loi du 21 décembre 1998 seront attribués au Fonds budgétaire pour les matières premières et produits.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Approbation de l'AR relatif aux rétributions dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits

Le Conseil des ministres approuve, sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable, Marie Christine Marghem, un avant-projet de loi confirmant l'arrêté royal du 21 avril 2016.

L'arrêté royal du 21 avril 2016 modifie l'arrêté royal du 13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits. Toute modification apportée à cet arrêté royal doit être confirmée par une loi.

avant-projet de loi portant confirmation de l'arrêté royal du 21 avril 2016 relatif à la notification des mélanges classés comme dangereux en raison de leurs effets sur la santé ou de leurs effets physiques au Centre national de prévention et de traitement des intoxications et modifiant l'arrêté royal du 13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Accord de coopération relatif au partage des objectifs belges climat et énergie - deuxième lecture

Le Conseil des ministres approuve en deuxième lecture, sur proposition de la ministre de l'Environnement, Marie Christine Marghem, un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020.

L'avant-projet a été adapté à la lumière de l'avis du Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Mission militaire au Niger

Le Conseil des ministres marque son accord sur la mission d'instruction militaire au Niger.

Une dizaine de militaires prennent part à une mission d'instruction militaire au Niger planifiée entre la mi-novembre 2017 et la fin du mois d'avril 2018. L'exécution d'une mission d'instruction au Niger s'inscrit dans le droit fil de la stratégie de l'UE pour la sécurité et la stabilité dans la région afin de lutter contre la migration irrégulière et les phénomènes transnationaux de terrorisme et de criminalité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

Futur hébergement du back up du Galileo Security Monitoring Centre

Le Conseil des ministres approuve la candidature de la Belgique pour le futur hébergement du back up du Galileo Security Monitoring Centre.

La Commission européenne a déclaré que la candidature de la Belgique entraine en ligne de compte. La Commission a fixé de nombreuses exigences en matière de sécurité et de superficie. Le GSMC fait partie du système de positionnement et de navigation par satellites Galileo. Le site Master du GSMC est établi à Saint-Germain-en-Laye. Le siège de back up est actuellement établi à Swanwick (Grande-Bretagne). Suite au Brexit, l'on recherche un nouvel emplacement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be